Annexe 1 CCAP - Mode de calcul des pénalités applicables

Marché public de prestations de coaching individuel et collectif

Lot 1 et lot 2

Indicateurs	Mode de calcul	Pénalités mensuelles applicables
PENALITE DE RETARD	Non-respect du délai de réponse de 5 jours pour toute demande générale	Par jour de retard : 500 €
PENALITE DE RETARD	Non-respect du délai de réponse de 7 jours suite à une demande du CNOUS pour la programmation d'une séance de coaching	Par jour de retard : 500 €
PENALITE	Non-respect de la méthodologie attendue des sessions de coaching	Pourcentage de la commande 20%
PENALITE	Absence injustifiée à une réunion	100 € par manquement constaté
PENALITE	Retard injustifié à une réunion	50 € par retard constaté de 15mn
PENALITE DE RETARD	Non-respect du délai de 15 jours/3 semaines pour lancer la réunion de coaching	Par jour de retard : 10% du montant globale de la prestation en €
PENALITE DE RETARD	Pour non-transmission de livrables de restitution sous un délai d'un mois	Par jour de retard : 10% du montant globale de la prestation en €